



- Edition spéciale GRER -

Décret sols : Le guide de référence pour l'étude de risques (version provisoire de septembre 2011) est accessible

La DPS vous signale que la **première version provisoire du guide de référence pour l'étude de risques (GRER)**, partie essentielle du CWBP, est soumise à consultation **à partir du 07 septembre 2011**, et ce, pour une durée d'un mois.

Cette première version provisoire du guide a été réalisée en collaboration avec la SPRL RAM-SES sur base notamment du cahier de bonnes pratiques n°5 de la SPAQuE (CBP5 – version de janvier 2010), des avis reçus des parties prenantes (FEDEXSOL, ASENAS, Cellule Permanente Environnement Santé, ISSeP, UWE, SPAQuE, DGO4) dans le cadre d'une phase de validation du CPB5 précité, des propositions formulées par les acteurs et futurs acteurs de l'étude de risques en Région wallonne (Groupe d'Intérêt en Etudes de Risques – GIER), et des contributions spécifiques du projet CONGER (mission confiée à RAM-SES pour la mise en œuvre des études de risques).

Les parties A (méthodologie générale) et B (évaluation des risques pour la santé humaine) de cette version provisoire du GRER doivent encore être complétées afin d'obtenir une première version complète du GRER pour fin septembre 2011.

Le but de cette démarche, similaire à celle qui a été entreprise pour le GREO, le GREC et le GRPA, est de pouvoir enrichir le GRER grâce à des commentaires et des suggestions venus des acteurs privilégiés. Remarquons que ce souci d'intégrer l'expertise du secteur privé est constant dans l'élaboration du Code Wallon de Bonnes Pratiques (CWBP).

Les principaux acteurs directement intéressés par le GRER seront également avertis par voie postale.

La DPS attire toutefois votre attention sur le fait que les remarques doivent parvenir **avant le 10 octobre 2011** à l'administration

(francoisxavier.heynen@spw.wallonie.be et michal.besse@spw.wallonie.be) à l'aide du formulaire ad hoc.

Concrètement : Vous pouvez lire le [document](#) et remplir le [formulaire](#) disponible à partir d'aujourd'hui.

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

" Nove sub solum ", la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.

Editeur responsable: Alain Houtain, Inspecteur général, Département des Sols et des Déchets.

